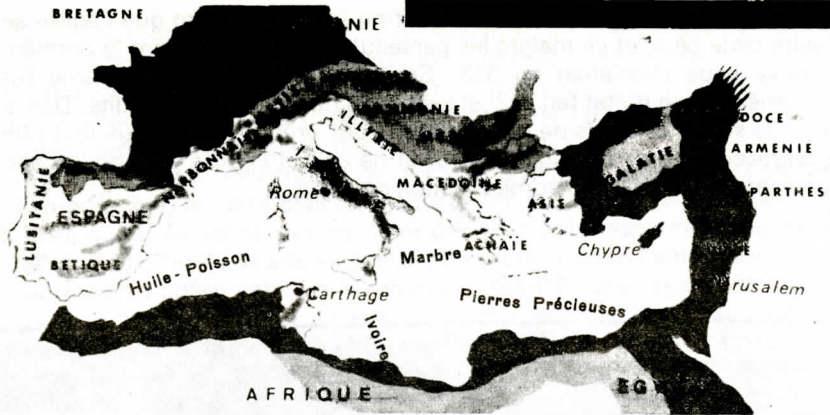




L'apostasie et l'organisation de l'Eglise

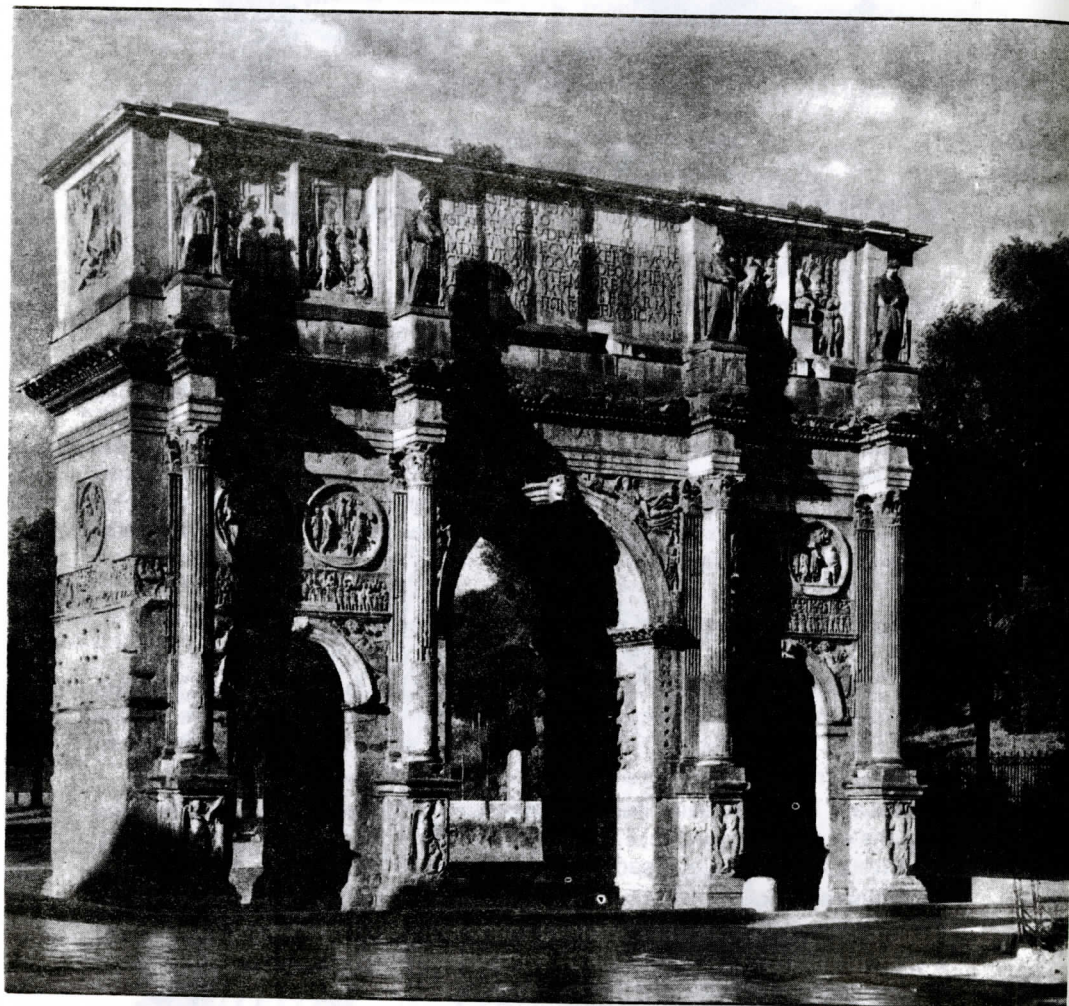
(3e partie: l'organisation selon le modèle romain)

Dans les n°s 33 et 34 nous avons publié deux articles sur l'apostasie de l'église primitive. L'article qui suit est donc le troisième d'une série de quatre articles. Ces articles visent à montrer comment au long des six premiers siècles de notre ère l'église s'est constituée une hiérarchie et s'est éloignée de plus en plus du modèle apostolique décrit par le Nouveau Testament. L'objet de cet article est de montrer en quoi les 3e et 4e siècles ont vu l'organisation de l'église se modeler progressivement sur l'administration romaine provinciale.

EVOLUTION DES MINISTÈRES ET DU VOCABULAIRE.

Comme ce fut le cas au 2e siècle déjà, le vocabulaire biblique (néo-testamentaire) continua à être délaissé au cours des 3e et 4e siècles de l'ère chrétienne. Ce changement de vocabulaire traduisait un changement progressif dans la doctrine et la pratique. En outre, tout en délaissant le vocabulaire néo-testamentaire pour adopter celui des théologiens et de la hiérarchie, l'église de ces siècles effectuait, curieusement, un retour au vocabulaire sacerdotal de l'Ancien Testament. Ainsi, dans la «tradition apostolique» attribuée à Hippolyte de Rome (170-235), l'évêque est appelé «grand prêtre» (gr.archihiereus, trad. apost,9). Les écrits d'Origène et de Tertullien reflètent la tendance à recourir de plus en plus au langage sacerdotal de l'ANCIEN Testament.

C'est pourtant dans le milieu païen (non juif) de l'Empire que l'église se développe le plus, et ce malgré les persécutions romaines dont la dernière s'acheva sous Dioclétien en 313. Sous Théodose le christianisme fut proclamé **religion d'état** (en 392) et les cultes païens furent interdits. Dès la fin du 3^e siècle les chefs de la chrétienté vont prendre au sérieux leur rôle de représentants de la religion d'état et de ce fait l'église va modeler son organisation sur celle de l'administration romaine.



Arc de Constantin

8. *Élevé par ordre du Sénat en l'honneur de Constantin, après la défaite de Maxence.*

Nous pourrions résumer de la façon suivante les grands changements qui se sont opérés dans l'église au cours des trois premiers siècles:

1er siècle: modèle apostolique (reflété dans le Nouveau Testament).

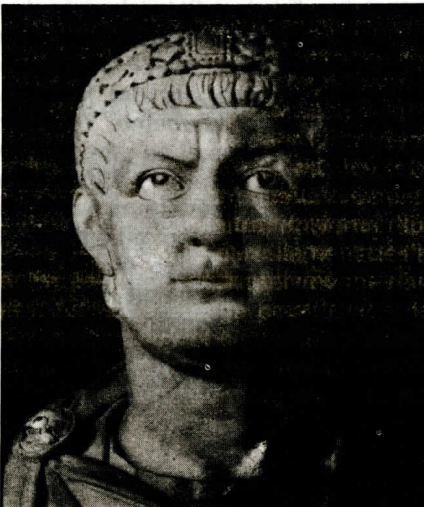
2e siècle: modèle sacerdotal (reflété dans l'ANCIEN Testament).

3e siècle: modèle romain (écrits des Pères de l'église).

Pour être exact il conviendrait de dire que le modèle romain s'est greffé sur le modèle juif, lequel s'était lui-même greffé sur le modèle apostolique. De sorte qu'au 4e siècle on retrouve des éléments disparates des trois modèles. Dès la fin du 3e siècle l'église (qui est désormais l'embryon de ce qui deviendra l'Eglise catholique romaine) présente une organisation qui relève à la fois du modèle sacerdotal vétéro-testamentaire, du modèle apostolique néo-testamentaire et du modèle politique romain. La papauté romaine, laquelle verra le jour au 6e siècle, fut l'aboutissement de cette évolution de l'église à partir de ces trois modèles.

Une hiérarchie à l'image de Rome

Origène est sans doute le premier auteur à donner à l'évêque un titre typiquement romain en l'appelant «pontife» (pontifex). Déjà du vivant de Jules César le chef romain avait le titre de «pontifex maximus» (souverain pontife) puisqu'il est non seulement César (roi) mais qu'il est aussi Grand Prêtre de la religion romaine (F. Josèphe, **Histoire ancienne des juifs**, livre XIV). Auguste et les empereurs romains auront le titre de «Souverain pontife» jusqu'à la chute de l'empire romain



Ecrit chrétien de la fin du 3e siècle la **didascalie** dit de l'évêque qu'il est un «roi puissant»: «Il (l'évêque) vous a engendré par l'eau, il est votre chef et votre guide, il est un roi puissant qui vous conduit en place du Tout Puissant» (II,26,3-8). On voit par cet exemple jusqu'où va le modèle ignacien de l'évêque monarchique...

Au 3e siècle le **PRESBYTERIUM** (collège d'anciens) existe toujours. Cependant un Origène compare les attributions de ces anciens à celles des sénateurs municipaux (dans **Contre Celse**, 3.30). Jusqu'à la fin du

4e siècle le presbyterium n'est cependant qu'un conseil placé sous la direction de l'évêque. Ces presbytres (anciens) ne sont pas employés à plein temps. Seuls l'évêque et les diacres oeuvrent à plein temps et perçoivent une rémunération de l'église. Lorsque l'évêque décède, c'est souvent un diacre qui lui succède et non un ancien (chose curieuse, au 3e siècle les diacres ont beaucoup plus d'importance qu'ils n'en avaient au 2e siècle, au point de succéder à l'évêque).

L'empereur Constantin

La désignation aux fonctions à plein temps

Le Nouveau Testament emploie trois termes pour décrire la désignation aux fonctions publiques ou à plein temps dans l'église. Le verbe EPITHEMI signifiait «poser sur» et avait aussi le sens de «donner un fardeau, imposer une charge». Au cours d'une réunion solennelle et en présence de tous on désignait une personne par l'EPITHUMIA : en plaçant les mains sur la tête de la personne choisie on la désignait à une fonction (voir Matthieu 19.15; Actes 6.6; 1 Timothée 5.22). Le Nouveau Testament emploie aussi le verbe KATHISTEMI, synonyme qui signifie «charger, installer» (Luc 12.42; Tite 1.5).

Dans l'église apostolique on a l'exemple d'une consécration à une charge s'accompagnant d'une CHEIROTONIA, c'est-à-dire une décision collective à main levée (comme l'indique le substantif grec, voir Dict. grec français de Bailly). Ainsi le choix des anciens en Actes 14.23 est une décision collective de toute l'église et non le seul choix d'un apôtre (cf. 2 Corinthiens 8.19). Ce mot grec (cheirotonia) était employé dans le monde grec, et bien avant l'ère chrétienne, pour décrire l'élection des dirigeants politiques. C'est ce mot qui sera retenu par l'église du 3e siècle pour décrire la désignation aux fonctions publiques dans l'église. Toutefois, deux siècles après les apôtres la **cheirotonia** n'est plus que le geste de l'évêque qui impose les mains sur son successeur (geste qu'en latin on appellera **ordinatio**, d'où nous avons «ordination»).

Au 3e siècle ceux qui reçoivent la «cheirotonia» (ou «ordinatio» en latin) sont alors habilités à offrir le Repas du Seigneur, à baptiser et à diriger le culte. Ce sont, au 3e siècle, l'évêque, les diacres et les presbytres (qui deviendront, plus tard, les «prêtres»). On trouve aussi dans l'église de ce siècle des fonctions dites **inférieures** remplies par des personnes non ordonnées: confesseurs, lecteurs, sous-diacres, guérisseurs, docteurs... Le terme latin d'ordinatio est encore une indication de l'influence romaine sur l'organisation de l'église, comme l'atteste Edward Schillebeeckx (qui est lui-même un évêque catholique hollandais): **«Dans l'empire romain l'ordination signifiait l'entrée dans un ordo (ordre, NDLR) déterminé. C'était l'expression classique pour parler des nominations des fonctionnaires impériaux, et surtout du roi ou de l'empereur lui-même. Tertullien est le premier à avoir utilisé le terme en un sens chrétien et en rapport avec le ministère ecclésial. «Ordo» avait dans l'empire romain la signification secondaire de classe sociale ou d'état déterminé. Les sénateurs formaient l'ordre supérieur ou quelqu'un était «institué» (in-ordinari, ou ordinari)...**

C'est ainsi qu'on parlait d'ordo et de plebs, c'est-à-dire de la classe supérieure dominante et du peuple ordinaire, une terminologie qui, à côté des influences vétéro-testamentaires, a également exercé une influence sur la distinction entre clergé et peuple (laïcs). (Edward Schillebeeckx, «Le ministère dans l'église», éditions du Cerf, Paris 1981, pages 62-63).

Jusqu'au Concile de Nicée (325) les fonctions «inférieures» sont assumées par des personnes qui ne sont pas ordonnées par l'évêque et qui appartiennent donc au monde «laïc» (au peuple). La distinction entre le clergé et les laïcs remonte à cette époque.

Tout au long des 3e et 4e siècles on voit se développer une hiérarchie ecclésiastique relativement complexe et comprenant de nombreux échelons intermédiaires. Cette hiérarchie ressemble de plus en plus à celle qu'on trouve dans le monde politique. Dans l'église, comme en politique, nombreux furent ceux qui recherchèrent la promotion aux offices supérieurs. Les membres du clergé étaient désormais des fonctionnaires à plein temps de l'église et percevaient, comme dans l'administration romaine, une compensation financière: la **divisio mensurna** (indemnité calculée d'après la position dans la hiérarchie).

Les «**Constitutions apostoliques**» (380) parlent d'un clergé à plein temps composé, de bas en haut, des chantres, des lecteurs, des sous-diacres, des diaconesses, des diacres, des presbytres et de l'évêque (les diaconesses sont généralement choisies parmi les vierges). On constate qu'à la fin du 4e siècle la fonction des diacres a regressé dans la hiérarchie et que ce sont les presbytres qui se trouvent sous l'évêque dans la hiérarchie de l'église (ces presbytres ne sont plus un collège d'anciens mais agissent déjà comme de véritables prêtres).

A cette époque qu'en est-il du célibat?

La documentation historique (en particulier les conciles des 3e et 4e siècles) montre que le célibat **n'était pas obligatoire** en théorie mais qu'en pratique il était plus que recommandé à ceux qui voulaient exercer une fonction publique au sein de l'église. D'ailleurs, le célibat et la continence (l'absence de relations sexuelles pour les personnes mariées) étaient présentés comme un idéal chrétien tout au long de ces siècles... Le **concile d'Elvire** (300) défend aux évêques, presbytres et diacres d'avoir des relations sexuelles avec leurs épouses (canon 33). Le canon 11 du **concile de Vannes** (461-491) défend aux sous-diacres de «prendre femme».

Apparition d'un cursus

La ressemblance entre l'église et l'administration romaine s'affirme au 4e siècle au cours duquel on voit apparaître un **cursus**, c'est-à-dire dans le monde romain la promotion aux fonctions supérieures par une voie hiérarchique. On constate que la continence (l'abstention de toute activité sexuelles mêmes pour les personnes mariées) apparaît dans le cursus comme un élément indispensable pour accéder aux fonctions les plus hautes dans l'administration de l'église. Nous en trouvons un bon exemple dans la **décretale de Sirice** (évêque de Rome, 384-399) sur le «Service dans l'église»: «Celui qui voudra se consacrer au service de l'église dès

l'enfance doit être baptisé avant l'âge de puberté et agrégé au service des lecteurs. S'il a vécu depuis son adolescence jusqu'à sa trentième année d'une manière honorable, se contentant d'une seule épouse, qu'il l'a prise avec la bénédiction du prêtre, il devra être acolyte et sous-diacre. Après quoi, il accédera au degré du diaconat. S'il s'en est montré digne au préalable par sa continence. Quand il aura rempli dignement son ministère pendant cinq ans, il sera juste qu'il reçoive le presbyterat; après dix années, il pourra accéder à la charge épiscopale, pourvu que pendant ce temps il ait fait preuve de l'intégrité de sa vie et de sa foi.» (Sirice, *Epître à Himère de Tarragone, service; ép:1.9,13*). Il est clair qu'au 4^e siècle la promotion dans la hiérarchie de l'église est liée au célibat et à la continence.

Pour résumer nous pouvons dire que l'organisation de l'église aux 3^e et 4^e siècles a dévié d'une manière très nette. Cette organisation est caractérisée par l'apparition d'un cursus de type politique et la continence sexuelle pour ceux qui voudraient accéder aux échelons supérieurs de ce cursus de type romain. Sous sa forme définitive, telle qu'elle subsistera jusqu'à nos jours, la **papauté** n'apparaît qu'aux 5^e et 6^e siècles. Ce sera le thème du prochain et dernier article de cette série.

Yann Opsitch

Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. Jaques 4.8